Procès-Verbal de la Réunion du Conseil Municipal du 24.01.2023

L'an deux mil vingt-trois, le 24 Janvier à 20h, le Conseil Municipal de Bacqueville en Caux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu « Salle de Réunions » de la Mairie, sous la présidence de M. Etienne DELARUE, Maire

DELARUE Etienne	**P**	MASSE Stéphane	**P**	MOREL Aline	**P**
ADAM Jean-Marie	**P**	CARPENTIER Jean-Joseph	**P**	LEBLANC Isabelle	**P**
BOUIC Fabienne	**E**	GILLOT Glenda	**E**	FONTAINE Mickaël	**P**
COISPEL Angélique	**A**	CHANDELIER Nicolas	**P**	CORUBLE Julien	**P**
SIX Aurélie	**P**	DESBORDES Jessica	**E**	VENIANT Adrien	**P**
CHOPPIN Gilles	**P**	COMALADA Antoine	**P**	RIVOALLAN Isabelle	**P**
TOPSENT Jean-Luc	**A**				

P = présent E= Excusé A = Absent

Date de la convocation : 18.01.2023 Nombre de conseillers - en exercice : 19
- Présents : 14
- Votants : 15

Pouvoir : Mme Jessica DESBORDES épouse VENIANT donne pouvoir à M. Adrien VENIANT

Secrétaire de séance : M. Mickaël FONTAINE

Monsieur le Maire ouvre la séance en demandant au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 06.12.2022.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 06.12.2022.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour en incluant le point suivant :

- Délibération autorisant Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette modification de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire passe ensuite à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

- Démission de Mme Céline FIZET

Par courrier en date du 06.12.2022 reçu en Mairie le 08.12.2022, Mme Céline FIZET informait Monsieur le Maire de sa décision de démissionner du Conseil Municipal. Conformément à la loi, cette information a été transmise à la Préfecture le jour même.
Dans les communes de 1 000 habitants et plus, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit (art. L 270 du code électoral). Il s'agit du système de remplacement par le «suivant de liste», notamment en cas de démission d'un élu. Le conseiller démissionnaire est remplacé par une personne présente sur la même liste que lui, non encore élue au conseil municipal et venant immédiatement après le dernier élu sur la liste. La liste à prendre en compte est celle déposée à la préfecture ou à la sous-préfecture. Le remplaçant n'est pas nécessairement de même sexe.
La réception de la démission d'un conseiller municipal par le maire a pour effet immédiat de conférer la qualité de conseiller municipal au suivant de liste. Si l'intéressé ne renonce pas de manière expresse à son mandat, son élection est proclamée dès lors que le maire procède à son installation et en dresse procès-verbal ou l'inscrit au tableau du conseil municipal.

- Installation du Conseiller Municipal suivant immédiat de la liste

Considérant le courrier de Mme Céline FIZET en date du 06.12.2022 reçu en Mairie le 08.12.2022 informant Monsieur le Maire de sa volonté de démissionner de ses fonctions de conseillère municipale, Considérant que conformément à l'article L 2121-4 du code général des collectivités territoriales, cette démission est définitive et que Monsieur le Préfet de Seine-Maritime en a été informé,

Conformément à l'article L 270 du code électoral, Monsieur Jean-Luc TOPSENT, suivant immédiat sur la liste « Ensemble, Bâtissons demain » dont faisait partie Madame Céline FIZET lors des dernières élections municipales, est installé en qualité de conseiller municipal.

- Communications du Maire

1) Nouveau Préfet de la Région Normandie, Préfet de la Seine Maritime : M. Jean-Benoît ALBERTINI.

2) Communauté de Communes Terroir de Caux : lors d'une précédente réunion de Conseil Municipal, il avait été proposé à la CCTC d'implanter la future Maison France Services soit sur la pelouse à côté de La Poste, soit sur l'actuel parking à l'arrière de la Mairie. Par courrier en date du 20.01.2023, Monsieur le Président de la CCTC informe la commune que le choix de la CCTC s'orienterait plutôt sur la parcelle sise à côté de La Poste. Ainsi, la CCTC va affiner son projet et revenir vers le Conseil Municipal.

3) UNCAFN : Remerciements pour le versement en 2022 d'une subvention communale.

4) Courrier de M. Gilbert LEBAS (ancien professeur de Judo) : suite au décès de M. Léon GAVELLE et considérant son investissement dans le club de judo Bacquevillais, il propose que le dojo soit baptisé « Dojo Léon GAVELLE ». La compétence appartenant maintenant à la CCTC, cette demande va lui être transférée en précisant que le Conseil Municipal s'associe à cette volonté.

5) Société des Courses – Programme 2023 : 3 réunions de trot les 09.07, 30.07 et 15.08.2023 , et la Fête du Cheval le 13.08.2023. L'association compte sur l'aide, le soutien et l'implication de la commune pour le bon déroulement de ses manifestations.

- Mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

Il s'agit de dématérialiser la transmission des actes soumis au contrôle de légalité. Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à procéder à la télétransmission de ces actes et signer une convention avec la Préfecture.

- Rapport de la Commission « Finances », Jean-Marie ADAM

1) Demandes de subvention

- De l'association France Handicap ;
- Des restaurants du cœur ;
- De l'association Arc en Ciel (Fin de vie, soins palliatifs) ;
- De la maison familiale rurale de St Valéry en Caux (Un jeune Bacquevillais y est scolarisé cette année) ;
- De l'association PAR-TAGE. (Association solidaire du centre horticole de Fauville en Caux - Un jeune Bacquevillais est au centre cette année) ;
- De l'association Charline (pathologies cardiaques des enfants) ;
- De l'association Ensemble (malades de la sclérose en plaques).

La commission propose de ne pas donner suite à ces 7 demandes qui concernent des associations hors commune. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de la Commission.

- Du Bacqueville Tennis Club (BTC)

Le BTC a tenu son Assemblée Générale le 27.12.2022 avec son nouveau Président, M. Sébastien MADELAINE. Le bilan est inquiétant puisqu'il se solde par un déficit de 3 978,89 €, malgré une ponction dans ses réserves de 5 000 €. Celles-ci sont de ce fait descendues à 7 200 €. D'après les projections faites, elles seront totalement épuisées en 2024 si la commune ne revient pas sur son blocage de la subvention à 700 € par année jusqu'en 2025.
Le 06.01.2023, M. ADAM a rencontré le Président qui venait d'être alerté par son trésorier d'une nouvelle ponction dans les réserves de 3 000 € afin de régler les salaires et charges sociales de début 2023. Le président ne compte pas que sur la commune pour redresser la barre :

- La tombola faite en 2022, qui n'a rapporté que 150 €, sera renouvelée en espérant que plus de billets seront vendus.
- Une foire à tout « d'hiver » à l'intérieur du tennis couvert est envisagée.
- Les mairies environnantes ayant des joueurs de leur commune au club seront sollicitées.
- Les familles qui ne demandent pas les aides auxquelles elles ont droit seront encouragées à le faire (atout Normandie, Pass-collégien).

La commission propose de remonter la subvention du Tennis Club à 1 700 € en 2023. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de la Commission.

2) Participation au SIVOS – Versement anticipé

Dans l'attente du vote du budget de la commune, le SIVOS a besoin de 86 000 € pour assurer son fonctionnement, notamment 66 481 € de remboursements d'emprunts à effectuer entre Janvier et Mars 2023. La commission donne son accord. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la décision de la Commission.

3) Taxe d'Aménagement de la future Maison Médicale

Suite à la rencontre du 30.11.2022 avec le Président et le DGS de la CCTC, ils sollicitent l'exonération de la taxe d'aménagement pour la future Maison Médicale. Les textes le permettent. La commission y est favorable. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de la Commission.

4) Convention de location du Haras 2023

Suite au retrait de M. Matthieu CHANDELIER, il y avait deux candidats pour reprendre les locaux qui lui étaient affectés :
- Mme Camille LEGALL, Ecurie and Caux, pour l'ensemble des locaux et afin de développer une activité de monte naturelle,
- la Société des Courses qui souhaitait un local pour entreposer son matériel.
Un consensus a été trouvé en affectant à titre provisoire à la Société des Courses 45m² d'un local situé entre la salle de détente des chevaux et celle de monte.
Cette nouvelle situation a été aussi l'occasion de mettre les tarifs en adéquation avec la réalité, avec pour optique de s'orienter vers un bail rural dès le 29 Septembre 2023 (en adéquation avec le droit concernant ce type de biens).
Les charges réclamées aux locataires augmentent sérieusement passant mensuellement de 35 € à 71 € pour l'eau et de 42,50 € à 308 € pour l'électricité.
Au niveau de la partie loyer, il a été aligné sur les chiffres fixés par l'arrêté préfectoral concernant le statut du fermage (par an 163,62 € / ha pour les terres et 2.94 € / m2 pour les bâtiments), ce qui se traduit par un résultat ramené au mois à 441 € contre 343 € en 2022.
En cumulant charge et loyer, c'est une recette annuelle supplémentaire de 4 794 € pour la commune, ce qui peut permettre d'envisager la construction d'un bâtiment pour la Société des Courses.
Le Président de la Société des Courses, M. Julien THIEBAUT propose de se charger de cette construction en parallèle de l'aménagement d'un chemin, prévu en 2022, pas encore réalisé et pour lequel la commune avait prévu une subvention de 6 000 € en 2022. Pour ce faire, il souhaite que notre subvention de 6 000 € soit portée à 20 000 € pour 2023.

La commission donne son accord au projet de convention et sur la subvention de 20 000 € (6000 € pour le chemin et 14 000 € pour le bâtiment). Le Conseil Municipal valide à l'unanimité les propositions de la Commission.

- Rapport de la Commission « Communication », Jean-Marie ADAM

1) Bulletin Municipal

Le premier de l'année a été distribué. Des rectifications seront faites au niveau de l'Etat Civil et au niveau des tarifs. Pour son édition 2023, la Commission a reçu une offre de l'imprimeur EXPRIM du Neubourg, concurrent à SODIMPAL actuel fournisseur : 905 € par édition contre 936 € chez SODIMPAL.
Compte tenu du faible écart et de la satisfaction du service de SODIMPAL, la commission propose de ne pas donner suite pour l'instant, mais de conserver l'offre pour la reprendre au cas où SODIMPAL avec lequel la commune a un engagement jusqu'en Avril 2023, voudrait trop augmenter ses tarifs. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de la Commission.

2) Site internet

La commission propose de créer une page « Bacqueville Je me souviens » dans l'article Culture et loisirs. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de la Commission.

- Rapport de la Commission « Sport - Jeunesse - Culture - Jumelage », Antoine COMALADA

1) Memory – Parcours Historique

L'objectif est de recenser les différents points historiques dans un premier temps de Bacqueville pour ensuite concevoir un ou deux parcours dans Bacqueville. Ce parcours s'adresse aux Bacquevillais & aux hameaux de Bacqueville, aux nouveaux arrivants, aux touristes, aux personnes du territoire de Caux.
Mme Fabienne BOUIC se propose de retrouver des informations sur l'histoire de Pierreville.
Le groupe de travail propose de faire démarrer le(s) parcours de la place de Bacqueville au niveau du panneau de randonnée.

Le parcours sera balisé au sol soit par un point de peinture de couleur, soit par la représentation d'un pied, soit par un PH peint pour Parcours Historique… Les idées sont bien venues... Le Conseil Municipal propose le fer à cheval.

Le parcours sera jalonné d'arrêts, matérialisés par un potelet avec sur la partie haute un QR code. Ce QR code scanné donnera accès à des photos anciennes (Collection de M. Nicolas CHANDELIER) et un peu de texte pour expliquer (plus ou moins une minute de lecture).

Un support de type triptyque sera également disponible en Mairie pour les personnes qui ne possèdent pas de téléphone.

La Commission a retenu les points Historiques suivants :

Place de Bacqueville	L'école St Léonard
Les deux croix	Les Anciennes écoles
L'église	L'Ancienne gendarmerie
Le Clos de l'Aiglerie	Le Champ de course
L'ancien haras (station de monte)	L'hôpital
Le Bâtiment Coudrey	Les Châteaux

M. Antoine COMALADA se chargera d'implanter sur le plan de Bacqueville les différents points Historiques, avec 1 à 3 parcours pédestres..

- Rapport de la Commission « Logements – Bâtiments », Aline MOREL

1) Bilan de la consommation annuelle en gaz et électricité des bâtiments communaux

Concernant l'électricité, trois postes sortent du lot : le « stade de foot / ateliers municipaux / boulodrome / salle de musculation », la mairie et la bibliothèque. Le plus élevé est le groupe « stade de foot ». La Commission propose de changer les lampes de chaque lampadaire utilisé le soir pour les entrainements au fur et à mesure. La consommation de la mairie sera régularisée lorsque les travaux de rénovation auront été réalisés. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de la Commission.

Concernant le gaz, le poste le plus important est le stade de foot. La Commission propose le changement de la chaudière ou de mettre en place un chauffage individuel par pièce. Une visite des locaux est prévue le 04.02.2023 à 10h30 en présence du Président de l'USBP.

Concernant les logements : la Commission propose de faire les diagnostiques des logements qui n'en ont pas. Pour le montant des loyers, le prix du marché à Bacqueville est 9.16 euros le m². La Commission souhaite uniformiser les loyers et propose que pour les locations dont les factures d'eau et d'électricité sont supportées par la Mairie, le montant du loyer soit revu à la baisse et que les locataires payent leurs charges. M. CORUBLE fait remarquer que l'uniformisation des loyers est impossible. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de la Commission.

La Commission demande qu'un courrier recommandé soit adressé à la locataire lu logement situé au-dessus de La Poste pour lui demander de faire réparer le carreau cassé de la porte fenêtre côté route.

2) Travaux à réaliser sur le bâtiment à côté des vestiaires du foot

Le Club de Football a un besoin de stockage et demande à la commune d'isoler et mettre l'électricité dans le bâtiment situé à côté des vestiaires. Des devis ont été demandés :
- pour l'isolation : * Point P : 1 211.94 € TTC
  * Brico Dépôt : 1 396.38 € TTC
- pour l'électricité : * Yesss : 327.32 € TTC

Il est possible de reprendre la porte du tennis que les agents ont récupéré lors des travaux aux locaux d'accueil.
La Commission se rendra sur place afin de visiter les locaux ainsi que le dit bâtiment le 04.02.2023.

3) Remise de logement Ancienne Gendarmerie – proposition de candidats

Les trois candidats suivants ont été sélectionnés :
1er : M. Miguel FRAS
2ème : Mme Carine DUFILS
3ème : Mme Magniolya GUERACH

Ils ont tous refusé le logement. Deux nouvelles visitent sont prévues le 26.01.2023.

4) Remise de logement 24 Résidence Les Hortensias – proposition de candidats

Les trois dossiers suivants ont été transmis à SODINEUF :
1er : Mme Simone LEMARCHAND
2ème : Mme Jacqueline BRIGAUDIN
3ème : Mme Marie-Claude CHAUFFETEAU-PAREY

SODINEUF n'a pas encore fait de retour pour le moment.

5) Résidence Jean Poulain – Mise en vente des logements

La Commission propose la mise en vente de 30 % des logements composant la Résidence Jean Poulain. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de la Commission.

6) Travaux Mairie – Assistance à Maitrise d'Ouvrage

L'entreprise CICLOP, Assistant à Maitrise d'Ouvrage, a fait parvenir un devis pour une étude de faisabilité d'un montant de 5 460 € TTC. Une subvention peut être demandée pour cette étude avec PVDD, Mme Martel se renseigne au niveau du Département. Une deuxième entreprise ACI a également été reçue mais n'a pas encore transmis de devis. La Commission attend ce second devis et reviendra vers le Conseil Municipal lors d'une prochaine réunion.

7) La Poste – Devis réfection des canalisations des eaux usées

Il y a un problème récurrent d'évacuation des eaux usées du bâtiment de La Poste et du logement. Les responsables de La Poste a fait déboucher à leurs frais 16 fois entre Mai 2018 et Janvier 2023. Cette situation ne peut plus durer et ils demandent à la commune de faire réparer l'installation. Ils ont fourni un devis d'un montant de 2 676 € TTC. La Commission souhaite avoir un second devis et reviendra vers le Conseil Municipal lors d'une prochaine réunion.

8) Garage de Pierreville

Le Comité des Fêtes sollicite la possibilité d'obtenir un des garages situés sur le parking de l'ancienne école de Pierreville afin d'y entreposer du matériel. Avant toute chose, la Commission souhaite savoir si ces garages sont utilisés par les agents communaux. De plus, des devis devront être demandés pour l'électricité, le bardage et le changement de la porte s'il est mis à disposition de l'association.

- Rapport de la Commission « Travaux - Urbanisme - Cimetières - Fleurissement - Cadre de vie », Stéphane MASSE

1) Point chantier Aménagement RD 23 - RD 123 - Piste Cyclable

Le chantier arrive dans sa phase terminale. Cependant, il convient d'ajouter un avenant pour la réalisation d'un mur de soutènement devant le 10 Bis Route de Dieppe suite au bornage réalisé par Euclyd afin de fixer les limites de propriété (1380 € HT soit 1656 € TTC). 3 devis ont été demandés à l'entreprise ASTEN pour un mur de soutènement :

- En traverse Chêne	13 734 € HT soit 16 480.80 € TTC
- En plaque et poteau béton imitation Bois	15 784.02 € HT soit 18 940.82 € TTC
- En blocs à bancher enduit et couverture avec chaperon béton	19 950 € HT soit 23 940 € TTC

La Commission, à la majorité, propose de retenir le devis pour un mur de soutènement en travers Chêne en précisant qu'il ne sera validé que si la Maitrise d'œuvre, vu le rétrécissement de la piste cyclable, certifie qu'il n'y a pas de danger pour les usagers et que la responsabilité de la commune ne peut pas être engagée.

La Commission s'interroge également sur qui doit supporter le surcoût ? considérant que la recherche des limites de propriété n'avait pas été réalisée pendant l'étude de faisabilité du projet réalisée par le Maitre d'œuvre. Lors de la réunion de chantier de ce jour, la Commission et le riverain ont interrogé la Maitrise d'œuvre et attendent le retour de celle-ci sur cette question. La Commission se réunira le 04.02.2023 à 9h afin de statuer sur les suites à donner sur ce dossier.

2) Inventaire des bouches d'égout

5 bouches d'égout ont été identifiée, toutes sur la RD 149 :

- 1 devant les ambulances de la Vienne	- 2 derrière la Mairie
- 2 face aux logements communaux	- 1 face au Garage Lecoq.

Des devis vont être demandés et la Commission propose d'inscrire la somme de 15 000 € au budget 2023. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de la Commission.

3) Rue des 12 Apôtres :

*** Stationnement Mme LEMARCHAND**

La Commission rappelle que le stationnement est libre dans toutes les rues de la Commune. Mme LEMARCHAND ayant fait une demande de logement à la Résidence les Hortensias, la Commission ne souhaite pas aller plus loin sur ce dossier pour le moment. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la décision de la Commission.

*** Trottoir Mme FERON**

Ce trottoir est en très mauvais état. La Commission propose de traiter ce problème au printemps. Des devis seront demandés pour refaire le trottoir en béton fibré. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de la Commission.

4) Récupération des eaux de pluie des bâtiments communaux

Le principe d'installation d'une bâche souple est retenu par la Commission. Reste à définir l'emplacement et demander des devis pour la bâche et la pose et le raccordement des gouttières sur les bâtiments communaux.

5) Rue de la Libération – Problème canalisation

Un premier devis a été demandé (aux alentours de 1 000 €) et un deuxième sera demandé au moment où la réalisation des travaux sera décidée.

6) CCTC

*** Choix des noms de rue du futur lotissement**

La question du nombre de rues à baptiser sera posée par M. Stéphane MASSE à la CCTC mais il est demandé au Conseil Municipal d'y réfléchir dès maintenant. Le Conseil Municipal souhaite que le Conseil Municipal des Jeunes soit associé à cette réflexion.

*** Devis SDE 76**

Dans le cadre du projet de lotissement porté par la CCTC, le SDE76 a transmis à la commune, compétente en la matière, un devis pour l'extension des réseaux et l'éclairage public d'un montant de 250 844.50 € TTC restant à la charge de la commune. Une convention doit être signée avec la CCTC afin que la CCTC reverse à la commune la somme qui lui sera appelée par le SDE 76, diminuée du FCTVA. En matière de trésorerie, la commune, en fonction de ses besoins financiers, pourra appeler également le montant qu'elle récupèrera du FCTVA ; dans ce cas, elle reversera ledit montant à la CCTC à réception du fonds de compensation par l'Etat. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la réalisation de ces travaux et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la CCTC.

*** Programmation des voiries communautaires 2023**

La programmation 2022 n'ayant pas été retenue, la Commission propose de remettre les mêmes projets pour 2023 à savoir dans l'ordre suivant :

1) Rue du Château Maigret	23 140.50 € HT soit	27 768.60 € TTC
2) Route de Varenville	4 768.50 € HT soit	5 722.20 € TTC
3) Le Mont Candon	5 564.00 € HT soit	6 676.80 € TTC
4) Parking des pompiers	18 171.25 € HT soit	21 805.50 € TTC
5) Haras	8 654.50 € HT soit	10 385.40 € TTC
6) Sente de la Vierge	2 638.25 € HT soit	3 165.90 € TTC

Si ces projets sont retenus, la somme sera inscrite au budget 2024. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de la Commission.

7) Devis Euclyd – Impasse Saint Blimont

Euclyd, après étude des fiches hypothécaires et des titres de propriété, nous confirme que cette impasse appartient à l'ensemble des propriétés riveraines. Il faut donc régulariser le fond de plan cadastral et plan topographique, afin de mettre en concordance avec les titres de propriété.
La 1ère étape est d'effectuer un relevé foncier de l'impasse, de caler les différents plans, de réaliser un document d'arpentage (avec l'accord des riverains) : devis de 3 480 € HT soit 4 176 € TTC.
La 2ème étape sera pour la commune de signer des actes administratifs afin d'en devenir propriétaire : devis de 3 570 € HT soit 4 284 € TTC.
Le Conseil Municipal valide à l'unanimité ces deux devis.

8) Protection des trottoirs de la Place du Général de Gaulle

Ces trottoirs sont en très mauvais état et il devient urgent de les protéger (canalisation eaux usées cassée au n°47 et briques soulevées au n°48).
La Commission propose de poser des poteaux face à la barrière de La Poste. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de la Commission.

9) Devis DAVID – Proposition d'achat d'un broyeur – Budget 2023

La Commission accepte le principe d'acheter un broyeur mais souhaite qu'un autre devis soit demandé et qu'un dossier de subvention soit réalisé si possible. Le prix de ce type de matériel est d'environ 2 000 €. Le Conseil Municipal souhaite que ce matériel soit loué avant tout achat afin de jauger la capacité de l'outil réellement nécessaire pour les besoins des agents, notamment au niveau du diamètre des branches à broyer.

10) Accotements

Les agents communaux ont réalisé les accotements des rues suivantes à l'aide d'une mini pelle louée auprès de l'entreprise M-Loc : Rue du Château Maigret, Rue des Ecussons, Route de Varenville, Rue Charles II Martel et l'avenue verte.

11) Cimetière de Pierreville

Un complément de Vignat va être mis en œuvre cette semaine par les agents communaux afin de combler les manques.

12) Fleurissement 2023

La Commission demande que les plantations futures soient moins consommatrices d'eau.

13) Rue du Tilleul

La Commission demande qu'un marquage au sol soit étudié afin que la voie soit partagée.

- Rapport de la Commission « Foires – Marchés – Commerces – Fêtes »

1) Bilan de l'année 2022

DEPENSES 2022	
SACEM	325.62 €
Foire Agricole	2 452.19 €

Marché Nocturne – Juillet	259 €
Marché Nocturne – Août	262 €
Réparations des décorations de noël	1 789.94 €
Réparation d'un barnum	255.49 €
Feu d'artifice	4 435.40 €
Défibrillateur	67.20 €
TOTAL	**9 846.84 €**

RECETTES 2022	
Cirques (2jours)	54 €
Outillage Saint Etienne (5 passages)	130 €
Marché du Mercredi	2 307.68 €
Droit de place du 29 pour la vente de Harengs	27.30 €
Fête foraine	617.08 €
Marché de Noël	357.02 €
TOTAL	**3 493.08 €**

Le sponsoring de la Foire Agricole a rapporté 4 280 €.

2) Fête du chien

Actuellement, 4 éleveurs et 6 exposants sont déjà inscrits. La préparation de cette manifestation suit son cours.

- Délibération autorisant Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :
Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget ainsi que celles reprises dans les restes à réaliser. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Le Conseil municipal s'engage à ce que les crédits correspondants soient inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.
Il est proposé au Conseil Municipal de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits inscrits au budget 2022, et ce avant l'adoption du Budget principal qui devra intervenir avant le 15 Avril 2023.
Le montant des crédits inscrits en section d'investissement au BP 2022 s'élevant à 1 338 285 €, le montant des crédits que Monsieur le Maire pourra mandater avant le vote du BP 2023 s'établit à 203 000 €.
La répartition de ces crédits est la suivante (l'obligation de respecter 25% ne s'applique pas chapitre par chapitre mais globalement)

CHAPITRE (ou opération)	**Montant**
23 opération 2022 2	203 000€
TOTAL	203 000€

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prendre cette délibération.

- Questions diverses

1) L'Association Les enfants de la Source organise un concert le 17 Mars 2023 au soir dans la salle des fêtes, au profit du Carnaval de Tôtes, qui se tiendra le 25.03.2023.

2) Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été approché par un commercial concernant des panneaux lumineux d'informations. M. ADAM rappelle que le Conseil Municipal précédemment interrogé avait répondu défavorablement à l'installation de ce type de panneaux.

3) Deux jeunes femmes souhaitant ouvrir une MAM sur la commune semblent très intéressées par les locaux des infirmières. Ce point sera présenté lors de la prochaine réunion de Conseil Municipal.

4) M. COMALADA :

- souhaite savoir si un compte rendu de la formation Finances des élus a été transmis à la Mairie comme convenu avec la formatrice. Ce compte rendu n'ayant jamais été reçu, une relance va être faite.
- informe le Conseil Municipal que le Backyard 2023 a obtenu le label « Sylver », ce qui signifie que le futur gagnant sera directement qualifié pour le championnat du monde. De plus, Bacqueville est envisagé pour l'organisation du championnat du monde de l'an prochain…

5) M. ADAM :

- informe le Conseil Municipal que le téléthon a récolté 13 300 €.
- propose une réunion des responsables des différentes commissions afin de préparer le budget 2023 le 07.02.2023 à 18h30. L'ensemble des responsables donne son accord.

6) Mme SIX informe le Conseil Municipal que les pompiers organiseront un feu de St Jean le 24.06.2023 en fonction des autorisations délivrées par la Préfecture et sollicite la commune pour récupérer et stocker des palettes.

Date de la prochaine réunion de Conseil Municipal : 07.03.2023 à 20h

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h50.